

Jeudi 2 avril 2015

Projet de loi visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de
richesse dans la définition des politiques publiques

Intervention du sénateur Franck Montaugé

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Au-delà de son contenu dont je partage les objectifs, cette proposition de loi amène à réfléchir au rapport de la quantification des phénomènes socio-économiques et environnementaux avec l'efficacité de l'action politique et publique.

Comme nous le disent des chercheurs comme Albert Ogien dans son étude sur la « La valeur sociale du chiffre », la quantification du politique ne va pas de soi. Elle est problématique.

La politique, dans sa définition comme son appréciation, ne peut se résumer à une représentation chiffrée, fut-elle hautement sophistiquée.

Quand on regarde la manière dont la quantification du politique peut être utilisée, on repère deux approches type très différentes : l'une centrée sur l'objectif de performance, l'autre sur le développement de la démocratie.

- Dans l'utilisation du chiffre au service de la performance, le chiffre est conçu comme un facteur contribuant à encadrer l'action, sans soucis particulier de soumettre les choix possibles à la décision collective ;
- Alors que dans l'utilisation du chiffre au service de la démocratie, le chiffre est envisagé comme un facteur d'extension du débat public et d'accroissement des sphères d'exercice de la responsabilité politique des citoyens.

D'une certaine manière, on peut dire que c'est entre ces deux approches radicalement différentes que se situe la façon dont les gouvernements utilisent le système du chiffre afin de mener l'action politique et de réformer l'État, sous l'empire du principe d'efficacité.

Comme nous le dit en filigrane cette proposition de loi, **la question de la performance des politiques est centrale** et elle doit faire l'objet d'un débat démocratique.

Or, notre mode de fonctionnement institutionnel, dans ses dimensions politique et administrative, nous amène à constater que l'écart se creuse entre registre de la performance et registre de la démocratie.

La performance mal orientée ou mal choisie peut aussi desservir la démocratie et l'intérêt général, notion elle aussi problématique.

Au fond, les indicateurs de richesse comme le PIB ne sont que des conventions mises à mal aujourd'hui par la crise économique et sociale très profonde. Le PIB, on le sait, ne dit rien du creusement des inégalités sociales. Ce qui peut expliquer le décalage ou l'écart entre la perception de la réalité par les citoyens et celle des experts.

Une fois de plus, les dernières consultations électorales ont confirmé des niveaux de participation très bas et des tendances constantes à la baisse.

Comment intéresser ou ré-intéresser le Citoyen français à la chose publique, à la Politique ? Telle est la question qui se pose à nous tous ! Elle est cruciale pour notre avenir commun et c'est aussi la démocratie qui est questionnée.

Je souscris pleinement aux propos de Jean-Paul Fitoussi quand il nous dit que « les inégalités conduisent à l'exclusion et à la violence sociale qui rompent la cohésion sociale et la démocratie. La confiance et la démocratie sont des actifs dits intangibles mais elles sont essentielles pour la soutenabilité ».

Une manière de combler cet écart consisterait à amplifier les pratiques de la démocratie en garantissant aux citoyens le droit de participer activement au processus d'élaboration du système du chiffre.

Dans son dernier ouvrage « L'Humanité au pouvoir – comment les citoyens peuvent décider du bien commun ? », le professeur Jacques Testard expose l'étonnante capacité des citoyens à comprendre les enjeux, à réfléchir, à délibérer et à prendre des décisions au nom de l'intérêt commun. Les jurys citoyens, constitués notamment pour traiter des controverses socio-techniques, attestent en pratique de ces capacités citoyennes.

Cette proposition de loi constitue une première étape intéressante sur ce chemin d'une implication directe du citoyen dans l'évaluation plus rationnelle de l'efficacité des politiques menées.

La réflexion qu'elle permet devra être poursuivie sur le champ de l'institution d'un droit politique à définir les valeurs sociales que la collectivité veut voir être exprimée par le chiffre.

Ce droit nouveau pourrait permettre de régénérer le débat démocratique de fond dont notre pays a besoin pour retrouver la confiance dans ses institutions et ses représentants.

Nous connaissons déjà les « conseils citoyen » qu'institue la nouvelle politique de la ville. **Pourquoi ne pas créer par la loi des « conférences citoyennes du bien commun » qui traiteraient des systèmes de quantification et d'évaluation des politiques publiques, nationales comme locales ?**

Sur la question des valeurs sociales et donc des indicateurs qui pourraient les traduire, le projet républicain demeure pour moi le cadre de référence. Il doit être actualisé en intégrant les grands enjeux climatiques et environnementaux.

Fournissons au débat public, par l'intermédiaire de ces « conférences citoyennes du bien commun » qui restent à construire, des propositions d'indicateurs permettant de faire le lien entre politiques publiques et valeurs républicaines.

En conclusion, au-delà des systèmes d'indicateurs existants, nombreux, dont le partage à l'échelle du pays n'est qu'affaire de professionnels et de spécialistes, il s'agit de se saisir d'une représentation de la réalité de notre société et de ses tendances d'évolution - elle-même critiquable - pour en faire matière à prise de conscience commune et débat.

Cette proposition de loi répond à cette nécessité démocratique et je la voterai.

D'autres approches visant à mobiliser activement le citoyen sur ce sujet pourrait la prolonger. C'est le sens de ma proposition de « conférences citoyennes du bien commun ». J'apporterai le cas échéant ma contribution à cette construction démocratique et républicaine, grandement nécessaire me semble-t-il dans la période que vit actuellement notre pays !

Merci pour votre attention.